

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet de création et d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de JANS

Par arrêté préfectoral du 15 mai 2019 a été prescrite, **du mardi 11 juin 2019 (9 heures) au vendredi 12 juillet 2019 inclus (17 heures)**, en mairie de Jans, une enquête publique préalable à l'obtention par la société « *Parc éolien Butte Noire SAS* », de l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur ladite commune.

À la demande du commissaire-enquêteur, M. Dominique LESORT, et par arrêté préfectoral du 3 juillet 2019, la durée de l'enquête précitée est prolongée de deux semaines, **soit jusqu'au vendredi 26 juillet 2019 inclus (17 heures)**.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au vendredi 26 juillet 2019 inclus, le dossier d'enquête est déposé en format « papier » en mairie de Jans (*8 place de l'Église*), où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Il peut également être consulté sur un poste informatique en mairie de Jans, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>.

Le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact est accompagné des avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementales.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête « papier » déposé en mairie de Jans, où il est tenu à sa disposition aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur en mairie de Jans (*8 place de l'Église – 44170 JANS*) ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **enquete-publique-1275@registre-dematerialise.fr** (*la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte ; les adresses « courriel » sont occultées*).

Le public peut également formuler ses observations et propositions directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/1275**, accessible depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (**http://loire-atlantique.gouv.fr**).

Les observations et propositions adressées par courrier électronique sont transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais. Celles portées sur le registre « papier » et celles reçues par courrier sont également numérisées et transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur assure deux permanences supplémentaires, en mairie de Jans, les **mercredi 17 juillet 2019 de 9h00 à 12h00** et **vendredi 26 juillet 2019 de 14h00 à 17h00**.

Pour rappel, le commissaire-enquêteur est également présent, en mairie, les jours et heures suivants : mercredi 3 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 et vendredi 12 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : www.loire-atlantique.gouv.fr et mis à la disposition du public en mairie de JANS pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du responsable du projet – la société « *Parc éolien Butte Noire SAS* » ayant son siège à Vern-sur-Seiche (35770) Val d'Orson – rue du Pré Long.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.